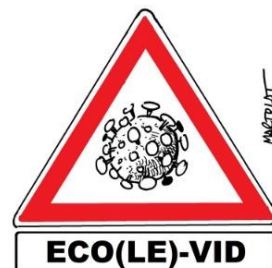


Tout le monde est conscient que les premiers jours de l'année scolaire sont chargés et que nous n'avons pas tout le temps la possibilité de faire un point complet sur toutes les nouveautés de la rentrée.

La CGT Educ'action le fait ici...



Protocole sanitaire

Nous nous sommes basé-es sur la FAQ ministérielle, une nouvelle fois arrivé très tardivement le 1^{er} septembre, veille de rentrée des élèves... Une telle pratique récurrente de la part de l'institution indique clairement le mépris à l'égard des personnels et de leur travail.

Pour rappel, le passe sanitaire (instauré au cours de l'été) n'est pas demandé pour entrer dans une école, ni aux personnels, ni aux usager-ères. En sortie scolaire, suivant les lieux (ceux où il est exigé), il pourra être demandé aux accompagnateur-trices.

Les personnels de santé ou travaillant en établissement en lien avec la santé seront soumis à l'obligation vaccinale à partir du 15 octobre (test virologique et/ou première dose avant cette date). C'est le cas des PsyEN, des médecins scolaires, des infirmier-ères scolaires, mais aussi des enseignant-es travaillant en instituts médicaux-éducatifs ou hospitaliers... Mais pas pour les collègues y intervenant ponctuellement.

Pour anticiper la gestion de crise, le MEN a instauré, à partir du 1^{er} septembre, 4 niveaux pour suivre l'évolution sanitaire. Les critères qui déterminent ses niveaux sont imprécis. Les niveaux pourront être différents d'un département à l'autre, voire d'une commune à l'autre.

Actuellement, la métropole est au niveau 2. Ci-dessous le détail de quelques mesures suivant le scénario choisi par le MEN :

- Présence des élèves

En école primaire, les élèves seront tous et toutes accueilli-es tous les jours de classe quel que soit le niveau.

Fermeture de la classe pour 7 jours dès le premier élèves positif. Le lien avec les élèves est maintenu à distance.

- Masques

Espaces clos : obligatoire pour les personnels tout le temps et à partir du niveau 3 pour les élèves d'élémentaire.

Extérieur : obligatoire pour les personnels et les élèves à partir du niveau 3.

- EPS

Le type d'activités autorisées varie suivant le niveau. Interdite à l'intérieur au niveau 4.

Tout est là...

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Activité physique

Les 30 min quotidiennes demandées par le ministre sont difficilement applicables dans les écoles et viennent bousculer l'enseignement de l'EPS. Encore un coup de com' qui restera lettre morte.

Direction d'école

Si l'année scolaire 2020-2021 s'est soldée par l'annonce par le ministère de l'instauration d'une future autorité fonctionnelle pour les directeur-trices déchargé-es à plein temps (écoles de plus de 14 classes), la nouvelle commence avec l'annonce par le président Macron d'une expérimentation à Marseille en 2022 d'une très large autonomie de ces mêmes personnels. La CGT Educ'action vous dit tout dans les articles parus dans cette lettre...

Activité sportive

Les 30 min quotidiennes demandées par le ministre sont difficilement applicables dans les écoles et viennent bousculer l'enseignement de l'EPS. Encore un coup de com' qui restera lettre morte.

Congé paternité ou accueil d'enfant

Il atteint maintenant 25 jours calendaires pour une naissance unique et à 32 pour une naissance multiple. 4 jours devront être pris dès la naissance. Les jours restant pourront être utilisés en deux périodes d'au moins 5 jours.

Éducation prioritaire

Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) seront mis en place dans trois académies pilotes (Aix-Marseille, Nantes et Lille) cette année. Ils risquent d'être généralisés à la rentrée scolaire 2022 et de mettre un terme aux REP et REP+. Imposant la réalisation d'objectifs pour obtenir des moyens supplémentaires pendant 3 ans, les CLA mettent en concurrence les écoles et les insécurisent.

Concernant les primes en REP+, les indemnités sont modifiées. C'est le versement de la troisième tranche attribuée aux collègues travaillant dans ces REP+, d'un montant de 1000€ nets annuels, mais soumise à condition d'attribution... Une jolie arnaque...

Pour mieux comprendre, lire [ICI sur notre site](#).

Les CLA et les nouvelles mesures en REP+ sont loin de répondre à la politique d'Éducation prioritaire ambitieuse de la maternelle au lycée et ne reposant pas sur la mise en concurrence que nous revendiquons.

Lire notre 4 pages pour l'Éducation prioritaire

[A lire ICI...](#)

Programmes maternelle

Peu de changement, mais cette nouvelle version insiste fortement sur les fondamentaux, sur les évaluations ainsi que sur les résultats des évaluations CP. Le MEN oublie la plupart des apprentissages, nombreux et essentiels pour l'émancipation des élèves.

Lire notre article.

Revalorisation salariale

Depuis le mois de mai, une « prime d'attractivité » est versée aux PE, Psy-EN titulaires ou contractuel·les des échelons 2 à 7 de la classe normale. Cette prime remet en cause la progression des rémunérations tout au long de la carrière et est insuffisante. Un complément est prévu pour 2022 jusqu'au 9ème échelon...

Lire notre article et [ICI sur notre site](#)

